

Pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine :

Changement du classement du métabolite R471811 du Chlorothalonil

Le chlorothalonil est une substance active de pesticide utilisée comme fongicide. Cette substance n'est plus approuvée au niveau européen et les produits en contenant sont interdits en France depuis 2020. L'un de ses produits de dégradation (appelé métabolite) est le R471811.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a étudié la dangerosité du métabolite R471811 et a émis le 29 avril 2024 un avis comme déclarant cette substance « non pertinente » puisqu'elle ne partage très probablement pas le mode d'action néphrotoxique de la substance mère, le chlorothalonil.

Sa dangerosité ayant été réévaluée à la baisse, sa présence ne donne pas lieu à des mesures spécifiques lorsqu'il est retrouvé dans l'eau de consommation humaine.

La présence de métabolite R471811 du chlorothalonil est gérée désormais par **rapport à la valeur indicative fixée à 0,9 µg/L** pour les métabolites non pertinents et elle n'est plus gérée par rapport à la limite de qualité établie à 0,1 µg/L pour les pesticides dans l'EDCH.

Pour le Syndicat Armagnac Ténarèze



Le 25 juillet 2024